

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00455 Référence de la demande : n°2020-00455-011-003

Dénomination du projet : CPIE Sud Champagne. Collecte et transport oiseaux et chiroptères. Suivis mortalité

Lieu des opérations : -Départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meuse (55), Vosges (88)

Bénéficiaire : CPIE Sud Champagne

MOTIVATION ou CONDITIONS

Suite à la demande du CPIE Sud-Champagne, dont le siège est situé à Soulaines-Dhuis dans l'Aube, de collecter et transporter vers son siège ou les centres de soins les plus proches les animaux blessés, oiseaux et mammifères (essentiellement chiroptères) protégés par des listes nationales, sous 17 parcs éoliens en activité dans les départements de l'ex-Champagne-Ardennes et limitrophes, à savoir (Ardennes, Aube, Marne, Haute Marne, Meuse et les Vosges), le CNPN donne un avis favorable pour l'année 2021 sous la seule réserve que les bilans annuels des données soient transmises à la DREAL Grand-Est et au CSRPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 3 mai 2021

Signature :

